

Extrait N° 10 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----

Séance ordinaire du 27 juin 2014

*Commune des Avirons*

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

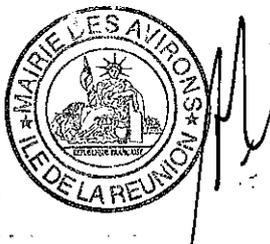
**NOTA :**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

10 JUIL 2014

que la convocation du Conseil a été faite le **17 juin 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **30**.

Le Maire,



**Présents :** M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - M. PAYET Fabrice - M. FRINGUE Mikaël - M. FERRERE Frédo - Mme ABELARD Isabelle - Mme LESQUELIN Nadia - M. RIVIERE Olivier - Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia - M. CANTINA Pierrot - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - Mme CADERBY Colette - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

**Procurations :** Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme LUCAS Roseline - Mme BARET Liliane a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - Mme SILOTIA Natacha a donné mandat M. DENNEMONT Jean Daniel

**Secrétaire :** Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &  
&

**AFFAIRE N° 10/ Assainissement des eaux usées**  
**- Présentation du rapport annuel 2013**

M. MONDON René quitte la salle au moment de la mise en débat de l'affaire N°10.

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, il est porté à la connaissance du Conseil Municipal les indicateurs techniques et financiers relatifs au service de l'assainissement des eaux usées pour l'année 2013.

*Hôtel de Ville*

Le service d'assainissement des eaux usées n'étant pas délégué, le rapport présenté ne contient que des informations sommaires.

### **RAPPORT ANNUEL 2013**

- **Service** : Contrat d'assistance technique pour l'entretien du réseau et des postes de relèvement
- **Prestataire** : CISE

La facturation de la surtaxe fixée à 0,22 centimes le m<sup>3</sup> est assurée gratuitement par la CISE conformément au contrat d'affermage de l'eau potable.

#### **I - Indicateurs techniques**

Les caractéristiques du réseau existant sont :

- Linéaire du réseau au 31/12/2013 : 26 622 ml.
- Zones actuellement desservies :

Secteur du lycée, zone de l'ex-ferme, RD 11, Chemin de la Cheminée, Rue du Stade, Allée du Cimetière, Chemin Pavé, Lotissement Les Bananes, les Favriers et les Terrasses du Ruisseau, le complexe sportif, Lotissement Bassin Bleu, le Ruisseau Bois de Nêfles (zone de la ZAC-RHI), le Chemin Kerbel et le Sentier des Orangers, le Ruisseau amont (Chemin Edouard Rivière, Chemin Camille Roche, Ruelle des Mandarines, Lotissement Caffarel, Impasse des Avocats, Sentier Babillon et Impasse des Fleurs, Chemin Sincère Mazeau, Chemin Lacroix), secteur Route de l'Eglise jusqu'au Pont Bananes.

- 03 postes de relèvement.
- Rejet à la station de Saint-Leu (Cimetière).

La construction de la nouvelle STEP par Saint-Leu est finalisée depuis mi 2011 mais la mise en service n'est toujours pas effective à ce jour.

- Nombre de raccordés au 31/12/2013 : 1 543.
- Volume rejeté au 31/12/2013 : 280 016 m<sup>3</sup>.

## Evolution

### 1) Nombre de clients

Année	Nombre
2006	652
2007	745
2008	837
2009	909
2010	970
2011	989
2012	1 095
2013	1543

### 2) Volume rejeté

Année	M <sup>3</sup>
2006	133 191
2007	185 926
2008	125 071
2009	127 556
2010	123 960
2011	146 556
2012	176 670
2013	280 016

## II – Les indicateurs financiers

### a) La tarification :

- Modalités : facturation trimestrielle, soit 4 factures par an
- Révision : surtaxe communale suivant délibération du Conseil Municipal

La tarification ne comprend que la part communale. Les recettes émises au titre de l'année 2013 s'élèvent à 98 257,36 euros.

La facturation selon une consommation de référence de 60 m<sup>3</sup>/trimestre se présente comme suit :

#### Surtaxe :

60 m <sup>3</sup> x 0,22 =	13,20 €
TVA 2.10 % =	0,28 €
Total TTC =	----- 13,48 €

b) Les autres indicateurs financiers :

- Tableau d'évolution de la dette (voir état joint)

### **III – Travaux**

- Réalisés : 995 815,65 €

- Restes à réaliser : 28 346,00 €

En 2013, les dépenses ont porté essentiellement sur :

- la finalisation du collecteur de la rue de l'Eglise au Pont Bananes – Marché confié à la SPIE CAPAG.

Après avoir obtenu quelques renseignements techniques complémentaires, le Conseil Municipal prend acte du **rapport annuel** relatif au service de **l'assainissement collectif pour l'année 2013**.

**Et les membres ont signé.**

**Pour expédition conforme,**

**Le Maire,**

